

L'ARGENT DU CHEF DE L'ETAT DIVISE LE JARAAF

Me El Hadji Diouf et Ndoffène Fall se cognent

PAGES 6.7

Walfadjiri

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013 N° 6442 - Prix 200 F - 29e année - Issn 0850 6000

...L'AURORE

DESSOUS D'UN LIMOGEGEAGE PRECIPITE

Abdoul Mbaye se noie dans les eaux de Fatick

► **Ce que Macky n'a pas apprécié chez son ex-Pm**

PAGE 3



IMPLANTATION DE SENHUILE A GNITH
L'Etat, parrain d'une spoliation grandeur nature

PAGES 6-7



SA NOMINATION FORTEMENT CONTESTEE
Sidiki Kaba droit dans ses bottes

► Pr Malick Ndiaye de Macky2012 : «C'est une honte»

PAGES 2-3



AGROBUSINESS AU NORD DU SENEGAL

L'Etat parraine une spoliation grandeur nature

Chassée de Fanaye grâce à une prise de conscience collective, l'entreprise italo-américaine Senhéthanol-Senhuile fait son atterrissage forcé à Gnith, décimant ainsi des vies entières. Des manoeuvres à différents niveaux de l'Etat ont abouti au confinement en cage de plusieurs villages, coupés du reste du pays par des canaux à ciel ouverts qui ont déjà enregistré trois

morts, tous des enfants de moins de dix ans. L'arrivée dans la zone de ce projet d'agro-business à qui on prête les capacités de créer plus de 5 000 emplois est cependant faite en violation de la Convention de Ramsar dont le Sénégal est signataire. Au-delà, le projet prive les éleveurs semi-nomades, qui y habitent depuis des siècles d'aires de pâturage pour le bétail.

Le déplacement obligé de 20 000 boeufs sur un cheptel vers d'autres horizons fourrageurs de la zone du Delta du fleuve, pousse à la violence entre agriculteurs et pasteurs de qui les populations affectées répond par une militarisation

VIE EN CAGE, MILITARISATION DE SITE, CONFLIT FONCIER IMMINENT...

Comment l'Etat a détruit des vies au nord du Sénégal

A Gnith, dans la sous-préfecture de Ndiaye, au nord du Sénégal, l'entreprise italo-américaine Senhéthanol-Senhuile a obtenu une concession de 20.000 hectares de terres pour 49 ans. Ce, pour cultiver des tournesols et des patates douces. L'Etat a décidé de déclassifier la réserve naturelle du Ndiaël, protégée par la convention de Ramsar, au nom de l'intérêt public et l'a concédée à l'entreprise qui vise essentiellement à produire de l'éthanol pour l'export. Celle-ci avait précédemment tenté de s'implanter à Fanaye où elle a été chassée par de vives protestations qui ont causé la mort de deux personnes et une vingtaine de blessés quand, le 20 juillet 2010, M. Karasse Kane, président du conseil rural de la collectivité, a signé avec l'entreprise Senhéthanol un accord de mise à disposition de 20.000 hectares de terres situés sous sa juridiction pour un montant de 500 millions Fcfa. «*Au nom de l'éthique, nous n'étions pas dans des dispositions de travailler dans des conditions aussi dramatiques même si nous y avions déjà investi près de 3 milliards FCfa*», explique Cheikh Ahmeth Tidiane Sy secrétaire général de Senhéthanol-Senhuile.

Pourtant, Gnith n'est pas moins peuplée que Fanaye, ni moins vitale pour ses habitants qui l'utilisent pour leurs propres activités économiques et leur subsistance. Quelque 10.000 âmes peuplent les 34 villages et 3 hameaux des communautés rurales de Gnith, Diama de Ronkh affectées par l'implantation du projet Senhéthanol. Les Peulhs, éleveurs semi-nomades, qui habitent depuis des siècles l'Afrique occidentale, représentent le principal groupe ethnique dont la plupart était déjà sur place avant que la zone de Gnith ne soit déclarée réserve naturelle. Ce qui les avait alors privés de la possibilité d'avoir ne serait-ce qu'un droit d'usage de la terre à des fins agricoles. La communauté s'était, cependant, vu accorder le droit d'utiliser le bois mort, la nourriture et les plantes médicinales, gommés et résines que l'on trouve naturellement dans la réserve. Ils étaient, également, autorisés à utiliser la zone pour le pâturage. Le site étant le seul espace encore disponible pour l'élevage dans la région. Suffisant, donc, pour comprendre les raisons de l'indignation des populations autochtones qui déclarent n'avoir pas été mises au courant avant la mise en exploitation du projet, il y a deux ans. Elles l'ont découvert brutalement, réveillées un beau matin par le bruit des machines au travail.

Des villages en cage

Lors d'un repérage dans la zone de Gnith en juin dernier, accompagné par Isma Bâ, le chef du village de Yowré Diassarnabé II, par ailleurs, conseiller rural à Gnith et Mouhamadou Seck, coordonnateur de la Raddho à Saint-Louis, il a été observé sans peine l'exploitation. Ici, à quelques kilomètres de la frontière avec la Mauritanie, la nature semble n'offrir que du sable léché par des vents dominants secs et chauds et quelques herbes sèches. Des centaines de milliers de tournesols et de longs canaux remplis d'eau se détachent du décor. En se



déplaçant de quelques kilomètres, on peut voir en action le système d'arrosage projeter en l'air d'énormes quantités d'eau. Une telle technique d'irrigation, canaux à ciel ouvert et jets continus en plein soleil, entraîne vraisemblablement une perte énorme du précieux liquide par évaporation avant même d'avoir pénétré le sol. De leur côté, les femmes de Yowré marchent dix kilomètres de plus chaque matin pour atteindre le point d'eau le plus proche. Avec des chiens de garde, les gardiens placés au contrôle de la zone interdisent le passage. En passant par les zones attribuées à Senhuile-Senethanol, on arrive au village de Ndiourky I. «*On est en cage*», déclarent les habitants. «*Les projets nous encerclent, nous n'avons plus de passage pour le bétail*», se plaignent-ils. Ici en effet, on ne trouve guère de vaches dans les parages. Les bergers ont été forcés de quitter leurs troupeaux, laissés en garde dans d'autres villages.

L'implantation du projet a éliminé toute possibilité de mouvement ou de pâturages. «*Il n'y a plus de place pour nous, 6.550 hectares sans possibilité de déplacement ne peuvent pas être une solution. On est obligé de partir et on ne sait pas encore où*», vocifère Daara Sow, le chef du village, qui rajoute que «*même si on déménage ailleurs, on ne peut pas déménager nos morts. Et la compagnie est en train de cultiver sur le cimetière de la communauté*». Une distance de 300 mètres devait séparer les limites du projet aux alentours des hameaux et de 500 mètres concernant les villages. Ce qui semble avoir été foulé au pied par endroits comme à Ndiourky I et Ndiourky II où les limites des tranchées sont à une enjambée des concessions. Sans danger de mort. Les corps sans vie de trois enfants du village de Ndiourky I ont été repêchés le 4 juin dernier, aux environs de 10 heures des canaux à ciel ouvert.

Alors que l'Observatoire régional de la Raddho de Saint-Louis exigeait l'ouverture d'une enquête judiciaire pour situer les responsabilités, aucune sanction n'est encore tombée. L'entreprise dégage sa responsabilité et pense que l'installation de pontons suffit pour éviter le pire.

Militarisation

Malgré les protestations, dans le cas présent tout comme à Fanaye ou pour de nombreux autres cas d'investissements imposés au détriment des communautés locales, la réponse de l'Etat aux demandes des populations affectées est la militarisation systématique des lieux. Une option qui a plutôt contribué à l'escalade de la violence, exacerbant le conflit entre les citoyens et le gouvernement. Les affrontements avec la gendarmerie sont fréquents et ont déjà provoqué plusieurs blessés, tant du côté des habitants que

des forces de l'ordre. Le 2 mars dernier, neuf jeunes dont les sept fils d'Adama Ba, dans le village de Guiladou II dans la communauté rurale de Ronkh, venaient de fêter un mariage lorsque la gendarmerie a fait irruption dans la maison en les arrêtant tous, sans preuve mais les accusant d'être les auteurs de l'incendie d'une machine appartenant à l'entreprise. Trois parmi eux ont purgé deux mois de prison ferme. «*Jamais mes enfants n'ont eu d'ennuis avec la loi auparavant*», dit Adama, inquiet.

Bombe sociale à retardement

Moins de 7 000 hectares pour 34 villages et 3 hameaux. Cette nouvelle configuration imposée aux populations paraît impossible en même temps qu'elle est source d'instabilité sociale dans cette partie nord du Sénégal. Surtout que Gnith était la seule zone du Diéri où les communautés rurales de Ronkh, de Diama, de Rosso commune sauvent leurs bétails en période de grandes cultures ou de récoltes pour éviter des conflits entre agriculteurs et pasteurs dans la zone du Delta du fleuve Sénégal. On dénombre à Gnith près de 20 000 boeufs sur un cheptel riche de 100 000 têtes, compte non tenu du bétail en provenance des autres collectivités locales, selon les estimations de la dernière campagne de vaccination du bétail en mai dernier. L'entreprise Senhéthanol-Senhuile prévoit 30 hectares de parcelles fourragères. Ce qui paraît insignifiant, comparé aux estimations de 2008 au lancement de la Goana de l'ordre de 60 000 hectares d'aire de pâturages nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire du bétail. Dans tous les cas, Senhéthanol-Senhuile n'est pas prête à arrêter le projet, surtout que, selon ses responsables, 12 des 137 milliards F Cfa prévus sur cinq ans sont déjà investis. «*Senhuile n'est pas un projet de Gnith, de Ronkh ou de Diama. C'est un projet du Sénégal, bénéfique pour tout le pays*», soutient son secrétaire général, Cheikh Ameth Tidiane Sy.

VOLTE-FACE

UNE ANNEE, TROIS DECRETS

Et Macky Sall signa sous pression

Dès son arrivée au pouvoir, le 25 mars 2012, le Président Macky Sall décide d'abroger, entre autres, les deux décrets émis le même jour (le 20 mars 2012) par l'ex-président de la République, Me Abdoulaye Wade. Le premier établit la déclassification partielle d'une aire de 26.550 hectares située dans la réserve naturelle de Ndiaël, déclarée en 1977 «*zone humide d'importance internationale*» par la Convention de Ramsar. Le second décret en attribue 20.000 hectares pour une période de 49 ans au projet Senhuile-Senethanol. Une assiette de 6.550 hectares située en périphérie de la zone est destinée au relogement des populations qui habitent la terre désormais concédée à l'entreprise. «*Pour 500 millions Fcfa, on ne devrait pas céder des terres d'une dimension de 20 000 hectares au détriment des populations qui en avaient déjà besoin*», s'énervait le président Sall en référence à ce qui s'était produit à Fanaye. Il reviendra sur sa décision, malgré cette sortie qui lui a valu la reconnaissance de tout un peuple lors de la

présidentielle, en confirmant les deux décrets dans un autre acte référencé sous le numéro 2012-822 du 6 août 2012. A signaler qu'on ne retrouve nulle part sur le site du journal officiel du gouvernement ledit décret.

Les témoignages entendus laissent croire que le président Sall a agi sous pression de connaissances dont les intentions pour l'aboutissement du projet étaient clairement affichées. On retient le nom du milliardaire Harouna Dia qui confia à une autorité universitaire avoir «*forcé Macky Sall à signer ce décret à 3 heures du matin*», selon des membres du collectif des villageois de Gnith, Ronkh, Diama affectés par le projet Senhéthanol ayant eu à rencontrer plusieurs fois M. Dia. Les médiations, le 9 août 2012, entre populations et promoteur dans un hôtel de Dakar en présence de l'ex-ministre du Budget, Abdoulaye Daouda Diallo, devaient aboutir à limiter l'exploitation à 10.000 hectares dans la zone tampon. Devant l'ignorance des villageois que cette aire sert de protection à la zone des

Grandes mares qui n'admet aucune occupation, les représentants de l'entreprise ont fait mine de leur accorder satisfaction. C'est quand ils ont constaté que les travaux persistaient hors de la zone convenue notamment à Niéty Yoon, que les villageois ont tenu une autre réunion, le 16 septembre 2012 à la gouvernance de Saint-Louis, et ont déclaré toute relation de confiance rompue avec Senhuile-Senéthanol.

En plus d'être nargués par leurs interlocuteurs, les villageois affectés par Senhéthanol auront perdu leurs sous au cours des nombreuses négociations pour faire accepter en vain ce projet. Chaque chef de village a contribué pour 170 000 Fcfa, puis 107 000 Fcfa et ensuite 115 000 Fcfa. Environ 13 328 000 Fcfa auront été déboursés par les 34 chefs de villages pour permettre aux membres de la commission d'effectuer le voyage sur Dakar autant de fois qu'il était nécessaire pour obtenir gain de cause auprès de Harouna Dia dont la requête a été de permettre à Senhéthanol de démarrer

son projet sur 10 000 hectares. Mensonge fonctionnel ou pas, pour obtenir le suffrage des populations dans l'entre deux tours de la présidentielle de 2012, l'avocat Alioune Badara Cissé a promis de plaider la cause des villageois de Gnith qui en voulaient encore au président Wade à cause du projet. «*Après cette élection qu'ils ont remportée avec brio, je lui ai rappelé sa promesse, mais Me Cissé m'avait convaincu qu'il était maître dans l'art de la tromperie. Il a obtenu ce qu'il voulait, il pouvait alors se moquer de nous*», s'énerve Amadou Kâ, membre du collectif des villageois de Ronkh, Diama, Gnith et Ross Béthio. Bien avant, le président de la communauté rurale de Ronkh, Moussa Cissé, un libéral s'est, aussitôt après l'échec de Senhéthanol à Fanaye, rapproché du président Wade pour lui indiquer un nouveau site pour le projet biocarburant, notamment la zone périphérique de la réserve naturelle de Ndiaël. Celui-ci aurait voulu que l'entreprise italo-américaine lui rétrocède 6 hectares. Malheureusement, pour lui, le régime de Wade tomba à l'issue de l'élection présidentielle dernière qui était toute proche.

r nature

es populations avec près de
ptel riche de 100 000 têtes
rragers, notamment dans la
peut entraîner un regain de
s et éleveurs. L'Etat auprès
fectées crient leur détresse
ion de la zone du projet.

AVIS

AFFECTATION DE 20 MILLE HECTARES A SENHUILE

Le sous-préfet de Ndiaye livre «ses» vérités

Amadou Lamine Sy, sous-préfet de l'arrondissement de Ndiaye, ex-Ross Béthio est catégorique : «Si dans un premier temps, 20 000 hectares ont été affectés à Senéthanol-Senhuile, l'Etat a par la suite revu à la baisse cette superficie en la ramenant à 10 000 hectares répartis entre trois communautés rurales que sont Ronkh, Gnith et Diama, estimant que l'assiette initiale est trop vaste», soutient-il. Mieux, il évoque l'existence d'un décret attestant ses propos qu'il ne peut cependant rendre public. «Je ne peux pas vous donner les références du décret, mais je sais que le décret existe», dit-il estimant que le document est confidentiel. Aussi, précise-t-il que le projet est installé dans une réserve appartenant à l'Etat et qui a été déclassée.

Le sous-préfet de Ndiaye souligne qu'une campagne de désintoxication a été orchestrée par des personnes «malintentionnées, tapies dans l'ombre, qui ne veulent pas du projet, qui font croire qu'une minorité est d'accord avec le projet». Mais, avance-t-il, «des plénipotentiaires des villages affectés sont allés manifester leur adhésion au projet auprès du gouverneur, d'autres auprès du préfet ou du sous-préfet et le reste directement aux responsables du projet». Selon lui, cette délocalisation de l'usine de Fanaye à Gnith a suscité des contestations d'une frange des populations des communautés rurales de Gnith et de Ronkh. Mais dans leur écrasante majorité, les populations ont adhéré au projet. Lorsque le décret a été signé, poursuit-il, de larges concertations, qui n'ont exclu personne ont été entreprises à travers des foras dans tous les villages affectés par le projet. «Des villages se sont constitués en sentinelles ou en comités de veille pour s'opposer à toute velléités de contestations contre l'implantation de ce projet», révèle M Sy selon qui, également les chefs de village de Ndiourky I et II sont les plus grands défenseurs du projet Senhuile.

Le sous-préfet dément l'information selon laquelle des villages seront

S'il y a quelqu'un qui est convaincu de la pertinence du projet et qui roule à fond pour son implantation, c'est bien le sous-préfet de Ndiaye. Amadou Lamine Sy qui balaie d'un revers de main les accusations portées contre Senhuile-Senéthanol pense avoir, avec lui, la majorité des populations.



déplacés, laissant derrière cimetières, mosquée, école. Bien au contraire, le projet, dans le cadre des mesures sociales qui l'accompagnent, a procédé à la clôture du cimetière de Colonat, et a construit une école coranique moderne à Médina Mouthaga, en plus d'octroyer des fournitures d'une valeur de 15 millions F cfa à tous les élèves des villages affectés.

Le projet Senhuile est présent à Médina Mouthaga, Guilado, Nadjé, Diourky I et II, Owandou, Odabé Pourougne, Wodabé Cambouki, etc, cite M Sy.

En outre, Amadou Lamine Sy relativise les risques d'affrontements entre éleveurs et agriculteurs que l'arrivée de Senéthanol-Senhuile dans la zone est susceptible d'entraîner. Selon lui, les parcelles fourragères aménagées pour une meilleure prise en charge alimentaire du bétail peuvent permettre d'éviter le pire.

CAPITAL
COMPOSITION
Senhuile-Senéthanol et ses connexions

Senéthanol est composée à 25 % de capitaux privés sénégalais, les 75 % restants appartenant à Abe Italia Sarl, elle-même propriété de Abe Llc (Advanced Bioenergy, Usa) à 66 % et Agr.I. Srl à 34 %. Comme c'est souvent la méthode pour rentrer sur ce type de marché, c'est une entreprise partiellement locale qui négocie l'accord avec les autorités. Mais, ce n'est, en réalité, que l'arbre qui cache la forêt puisqu'en marge de cet accord, Senéthanol signe une alliance avec une autre société italienne Tampieri Financial Group, spécialisée elle dans la culture de tournesols pour la production d'huile et de biocarburant, donnant naissance à Senhuile-Senéthanol détenue à 49 % par Senéthanol. Sa et 51 % par Tampeiri Financial Group Spa. Sur ce, Senhuile a été contactée par d'autres partenaires locaux notamment l'Etat du Sénégal et des industries locales comme les Grands moulins de Dakar, Suneor, entre autres. Lesquelles s'approvisionnent soit à l'étranger ou au niveau local mais avec difficulté. Des contrats sont déjà établis avec celles-ci pour leur approvisionnement en maïs, en arachide. Les programmes concernées sont entrés dans leur phase active à partir du mois de juin dernier.

MAIN D'ŒUVRE

RESPONSABILITE SOCIALE EN QUESTION

L'emploi, une vraie fausse valeur ajoutée à Gnith

Les grands capitaux gagnent l'accès à la terre, une terre de plus en plus privée de son droit de propriété collective et coutumière, et promettent en échange des écoles, des hôpitaux, des bourses d'études et des emplois, comme une faveur accordée dans le cadre de leurs politiques de responsabilité sociale. «Ils promettent mais n'ont pas de parole», déplorent les populations autochtones concernées. Puis, se demandent-elles, «même dans le cas où ils respecteraient leurs engagements, pourquoi devrions-nous céder au chantage de ceux qui s'accaparent de nos terres en échange de services qui devraient être assurés par l'Etat ?».

Selon ses promoteurs, le projet agricole de Gnith va créer, au moins 5.000 emplois. L'on se demande lesquels eu égard à ce type d'exploitation entièrement mécanisée qui ne nécessite que très peu de main d'œuvre, exception faite, dans certains cas, de la récolte. Ce qui ne se produit que quelques mois

dans l'année. L'entreprise a proposé à chaque chef de village 30 personnes pour le gardiennage, 40 pour le défrichage, 6 femmes pour la récolte du tournesol, payés 3 000 Fcfa par jour.

«C'est un travail temporaire pour le défrichage et le ramassage des arbres abattus. Les quelques jeunes recrutés travaillent 15 jours et ils se reposent 15 jours», confie Yoro Diao, producteur de riz à Ndiaye, ex-Ross Béthio. En outre, un nombre très limité de jeunes, recrutés par des sociétés de gardiennage (Baol production et Universal security), sont payés à 70 000 Fcfa pour 12 heures de travail par jour, sans contrat ni prise en charge médicale. Les employeurs n'hésitent pas à opérer des ponctions sur leurs rémunérations en cas d'absence pour cause de maladie justifiée, même par un certificat médical, confient des recrues ayant déjà fait les frais de ce prolétariat qui frise l'esclavage des temps modernes.

VIOLATION

CONVENTION DE RAMSAR

L'Etat complice d'un flagrant délit continu

Installé dans la réserve naturelle de Ndiaël, déclarée en 1977 «zone humide d'importance internationale» par la Convention de Ramsar, le projet s'approvisionne en eau au lac de Guiers, le plus grand du pays, et l'une des principales réserves d'eau douce du Sénégal, situé dans le haut de la région du delta du fleuve Sénégal. Une histoire qui se répète, puisque l'utilisation agricole de cette source a déjà conduit à l'épuisement quasi total des rivières qui traversent la réserve. Ce qui lui a valu d'être ajoutée en 1990 dans le registre de Montreux qui répertorie les «zones humides d'importance internationale dont les caractéristiques écologiques ont été modifiées par suite d'évolutions technologiques, de la pollution ou d'autres interventions humaines». Dans une lettre en date du 14 juin 2011, adressée au chef de village de Bellé Mbaye, le colonel Mactar Wade, ingénieur des Eaux et Forêts, en sa qualité de coordonnateur de la réserve spéciale d'avifaune du Ndiaël (Rsan) de Saint-Louis, s'oppose à l'installation d'un bassin de rétention dans la mare de Bellé Mbaye associé à des cultures fourragères. Dans cette lettre, il est rappelé au chef de village susnommé que la mare de Bellé Mbaye est un biotope des oiseaux migrateurs qui relève de l'aire centrale arrosée par le chenal de Niéti Yoon jouissant ainsi d'une protection totale contre toute forme d'occupation humaine.

Bizarrement, non loin de Bellé Mbaye, dans le village de Yowré Diassarnabé, Senhuile y a aménagé 4 000 hectares de terre. Visiblement, Senhuile a violé les limites tracées



par le service régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis, gardien de la réserve avifaune de Ndiaël. Mais, le rapport de présentation du projet de décret portant déclassement partiel de la réserve spéciale de faune du Ndiaël aide à comprendre les raisons d'une telle discrimination en faveur de Senéthanol-Senhuile. Dans ce document approuvé et signé par l'ancien ministre de l'Environnement, Djibo Leyti Kâ, la réserve spéciale de faune du Ndiaël est vilipendée pour témoigner de la pertinence du projet agricole dans la zone. «En l'état

actuel, (en 2012), la réserve de Ndiaël ne comporte ni forêt, ni faune à protéger et du fait de son non traitement, il n'existe pratiquement plus d'arbres. En plus, du fait des vents dominants dans la zone, on constate un état très avancé de dégradation hydrique des sols du fait de l'érosion éolienne et par endroit des poches de salinisation. En conséquence, la mise en valeur agro-industrielle constitue une stratégie tout à fait pertinente pour stopper cette dégradation et amorcer sa régénération», lit-on dans ce document.